

RÈGLEMENT INTÉRIEUR – VILLA LANA & LIVIA

Sainte-Luce, Martinique

Bienvenue à la Villa Lana & Livia. Afin de vous garantir un séjour d'exception dans un cadre serein et de préserver la qualité de nos équipements, nous vous remercions de prendre connaissance et de respecter les 12 points du règlement intérieur ci-dessous. Celui-ci définit les conditions de votre séjour et les engagements mutuels pour le respect des lieux.

1. UTILISATION DES ESPACES & EXCLUSIVITÉ

L'accès à l'établissement est strictement réservé aux personnes enregistrées au contrat. La présence de visiteurs tiers est formellement interdite sans accord préalable du Bailleur. Le non-respect peut entraîner la fin immédiate du séjour sans remboursement.

2. SÉCURITÉ DES BASSINS (SURVEILLANCE)

L'utilisation des piscines et bassins se fait sous l'entière responsabilité des locataires. La surveillance des enfants incombe exclusivement aux adultes accompagnateurs. Les bassins sont non surveillés ; la plus grande vigilance est requise.

3. RESPECT DU MATÉRIEL, INVENTAIRE & ÉTAT DES LIEUX

La villa est confiée en parfait état. Un inventaire détaillé du matériel ainsi qu'un état des lieux complet seront effectués et signés contradictoirement par les deux parties lors de la remise des clés à l'arrivée, puis lors du départ. Merci de signaler tout dysfonctionnement immédiatement.

4. NUISANCES SONORES

Le calme doit être préservé, particulièrement après 21h30. Les fêtes, soirées et événements musicaux bruyants sont strictement interdits afin de respecter la quiétude du voisinage.

5. SÉCURITÉ & RESPONSABILITÉ CIVILE

Merci de verrouiller portes et portails lors de vos sorties. Le Bailleur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident survenu dans l'enceinte de la propriété.

6. CONDITIONS D'ACCUEIL (NON-FUMEUR)

L'intérieur des villas est strictement non-fumeur (cendriers disponibles en extérieur). Seules les personnes déclarées sont autorisées à séjourner dans l'enceinte de la propriété.

7. CONSIGNES DE DÉPART & PROPRETÉ (SANS FRAIS)

Afin de ne pas facturer de frais de ménage, le logement doit être rendu dans son état initial :

- Linge : Lits défaits, linge (draps/serviettes) regroupé près de la machine à laver.
- Cuisine : Vaisselle propre rangée et lave-vaisselle vidé.
- Déchets : Poubelles vidées dans les containers de tri extérieurs.
- Sanction : Un forfait minimum de 250 € sera facturé pour tout ménage insuffisant.

8. IMPACT ÉCOLOGIQUE (CLIMATISATION)

Douche obligatoire avant baignade. La climatisation doit être impérativement éteinte dès que vous quittez la pièce ou la villa. L'eau est précieuse : merci de l'utiliser avec modération.

9. TAXE DE SÉJOUR

Conformément aux tarifs en vigueur à Sainte-Luce, la taxe de séjour est fixée à 1,32 € par personne et par jour. Le règlement de cette taxe s'effectuera lors de l'état des lieux de sortie.

10. IDENTIFICATION DES RÉSIDENTS

Une pièce d'identité est requise pour le locataire principal. Veuillez compléter lisiblement les informations ci-dessous :

1. Nom / Prénom : _____ Date de naiss. : _____

2. Nom / Prénom : _____ Date de naiss. : _____

3. Nom / Prénom : _____ Date de naiss. : _____

4. Nom / Prénom : _____ Date de naiss. : _____

5. Nom / Prénom : _____ Date de naiss. : _____

6. Nom / Prénom : _____ Date de naiss. : _____

11. CAUTION & ASSURANCE VILLEGIATURE

Pour les locations hors Airbnb, un chèque de caution de 1 500 € doit être remis en mains propres dès l'arrivée. Sous une semaine après le départ, ce chèque est soit renvoyé, soit détruit avec preuve photo envoyée au locataire.

Conformément à la législation sur les locations saisonnières, une copie de votre attestation d'assurance « villégiature » (incluse

dans votre assurance habitation principale au titre de la responsabilité civile) doit être fournie au bailleur au plus tard lors de l'entrée dans les lieux.

12. ANNULATION & MÉDIATION

Toute annulation doit être notifiée par écrit. En cas de litige, un médiateur agréé sera saisi par les parties avant toute action en justice.

Signature du Bailleur :

Signature du Locataire :
("Lu et approuvé")
